

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2022

ENFANCE,
JEUNESSE, FAMILLE

ÉCONOMIE, EMPLOI
ET NUMÉRIQUE

ENVIRONNEMENT



DES SERVICES
AU QUOTIDIEN

SPORT

CULTURE, LOISIRS
ET TOURISME



L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ;

Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

Absent(s)/Excusé(s) :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ;

M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES)

Nombre de membres en exercice - 123

Nombre de présents - 59

Nombre de pouvoirs - 14

Votants - 73

Secrétaire de séance : Patrick Riehl

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR

RESSOURCES

Finances

1. Budget principal et budgets annexes : affectation des résultats 2021
 - 1.1 Budget principal : affectation des résultats 2021
 - 1.2 Budget annexe Atelier à spectacle : affectation des résultats 2021
 - 1.3 Budget annexe Office de tourisme : affectation des résultats 2021
 - 1.4 Budget annexe Transport : affectation des résultats 2021
 - 1.5 Budget annexe Déchets : affectation des résultats 2021
 - 1.6 Budget annexe Eau : affectation des résultats 2021
 - 1.7 Budget annexe Assainissement : affectation des résultats 2021
 - 1.8 Budget annexe SPANC : affectation des résultats 2021
 - 1.9 Budget annexe Parcs de stationnement : affectation des résultats 2021
 - 1.10 Budget annexe Location-vente : affectation des résultats 2021
 - 1.11 Budget annexe Lotissement : affectation des résultats 2021
 - 1.12 Budget annexe ZAC du Coutumel : affectation des résultats 2021
 - 1.13 Budget annexe ZAC Porte Sud : affectation des résultats 2021
 - 1.14 Budget annexe ZAC des Livraindières : affectation des résultats 2021
 - 1.15 Budget annexe ZAC Les Forts : affectation des résultats 2021
 - 1.16 Budget annexe ZAC les Merisiers : affectation des résultats 2021
2. Budget principal et budgets annexes : budget supplémentaire
 - 2.1 Budget principal : budget supplémentaire 2022
 - 2.2 Budget annexe Atelier à spectacle (ATSP) : budget supplémentaire 2022
 - 2.3 Budget annexe Office de tourisme (OT) : budget supplémentaire 2022
 - 2.4 Budget annexe Transport : budget supplémentaire 2022
 - 2.5 Budget annexe Déchets : budget supplémentaire 2022
 - 2.6 Budget annexe Eau : budget supplémentaire 2022
 - 2.7 Budget annexe Assainissement : budget supplémentaire 2022
 - 2.8 Budget annexe SPANC : budget supplémentaire 2022
 - 2.9 Budget annexe Parcs de stationnement : budget supplémentaire 2022
 - 2.10 Budget annexe Location-vente : budget supplémentaire 2022
 - 2.11 Budget annexe Lotissement : budget supplémentaire 2022
 - 2.12 Budget annexe ZAC du Coutumel : budget supplémentaire 2022
 - 2.13 Budget annexe ZAC Porte Sud : budget supplémentaire 2022
 - 2.14 Budget annexe ZAC des Livraindières : budget supplémentaire 2022
 - 2.15 Budget annexe ZAC Les Forts : budget supplémentaire 2022
 - 2.16 Budget annexe ZAC les Merisiers : budget supplémentaire 2022
3. Budget Location-vente : création d'une autorisation de programme relative au cofinancement d'une voie de liaison entre la RD26 et la RD135
4. Budget principal : révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°6 - Fonds de concours
5. Budget annexe Assainissement : révision de l'autorisation de programme n°6 et des crédits de paiement associés
6. Octroi de garanties d'emprunt et accords de principe à l'octroi de garanties d'emprunt pour les offices publics de l'habitat (OPH)

Ressources Humaines

7. Modification du tableau des effectifs

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Développement économique et revitalisation

8. Avenant n°2 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre le Conseil régional Centre-Val de Loire et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux – Approbation et autorisation de signature
9. Société publique locale gestion aménagement et construction (GAC) : entrée au capital de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais, approbation des modifications statutaires et du pacte d'actionnaires
10. ZAC Porte Sud à Vernouillet : autorisation de vente d'un terrain aux SC HOLDING FINANCIERE LEVEQUE et SC LE RELAIS DU CHEMIN
11. ZAC Porte Sud à Vernouillet : autorisation de vente d'un terrain à la SCI CARDREUX
12. ZAC Porte Sud à Vernouillet : autorisation de vente d'un terrain à la société MM INVEST
13. Convention partenariale d'étude globale de revitalisation des communes de Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre et Nonancourt - Approbation et autorisation de signature

Aménagement du territoire et grands projets

14. Convention portant sur le remboursement du circuit LVE3 pour le transport des collégiens et lycéens de Rueil-la-Gadelière avec la Région Centre-Val de Loire – Approbation et autorisation de signature

TECHNIQUE

Valorisation et collecte des déchets

15. Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Eau - Assainissement et milieux aquatiques

16. Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions agricoles sur les bassins d'alimentation des captages de Vernouillet et Vert-en-Drouais entre la Chambre d'agriculture, Eau de Paris et l'Agglo du Pays de Dreux de 2022 à 2025 - Approbation et autorisation de signature

SERVICES A LA POPULATION

Equipements sportifs

17. Centre Aquatique AgglOcéane - tarifs applicables à compter du 1er juillet 2022

RESSOURCES

Commande publique

18. Rapports annuels des délégataires de service public de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux - Concession de service public pour l'exploitation de services et des structures petite enfance, enfance et jeunesse de Brezolles et Laons (titulaire PEP 28)
Contrat de partenariat pour la construction de la piscine Agglocéane (titulaire AUXIFIP)

Vie institutionnelle

19. Compte-rendu des actes pris par le Président dans le cadre de ses délégations

Le président constate que le quorum est atteint. Il est procédé à la désignation de Monsieur Patrick RIEHL en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai est approuvé à l'unanimité sous réserve d'y introduire les modifications relatives à la délibération portant fixation des tarifs de l'Atelier à spectacles sollicitées par Monsieur Eric Deslandes (p87 et p88).

1.1 Budget principal : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que :

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2021.

Les résultats à affecter sont donc les suivants :

- section de fonctionnement : **16 616 682,63 €**
- section d'investissement : **878 220,95 €**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser du budget principal (en section d'investissement). Pour 2021, les montants sont les suivants :

Dépenses	1 056 297,90 €
Recettes	815 311,10 €
Solde	- 240 986,80 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

878 220,95 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

16 616 682,63 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2021 ainsi que cette affectation de résultats sont repris au budget supplémentaire 2022 du budget principal.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.2 Budget annexe Atelier à spectacle : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que :

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Atelier à spectacle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2021,

soit :

- section de fonctionnement : **206 517,97 €**

- section d'investissement : **-16 872,29 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2021, les montants sont les suivants :

Dépenses	153 345,64 €
Recettes	44 800,00 €
Solde	-108 545,64 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

16 872,29 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

RECETTES

125 417,93 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

81 100,04 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2021 ainsi que cette affectation de résultats sont repris au budget supplémentaire 2022 du budget annexe Atelier à spectacle.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Atelier à spectacle de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.3 Budget annexe Office de tourisme : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que :

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Office de tourisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **102 676,89 €**
- section d'investissement : **38 859,72 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2021, les montants sont les suivants :

Dépenses	24 240,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	- 24 240,00 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

38 859,72 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

102 676,89 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Cette affectation de résultats est reprise au budget supplémentaire 2022 du budget annexe Office de tourisme.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Office de tourisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.4 Budget annexe Transport : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que :

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **740 464,43 €**
- section d'investissement : **-8 254,75 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2021, les montants sont les suivants :

Dépenses	36 892,47 €
Recettes	48 959,00 €
Solde	12 066,53 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M43, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

8 254,75 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

740 464,43 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2021 ainsi que cette affectation de résultats sont repris au budget supplémentaire 2022 du budget annexe Transport.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** : **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.5 Budget annexe Déchets : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Déchets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **2 540 576,98 €**
- section d'investissement : **-209 104,39 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2021, les montants sont les suivants :

Dépenses	54 562,61 €
Recettes	0,00 €
Solde	-54 562,61 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

209 104,39 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

RECETTES

263 667,00 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

2 276 909,98 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2021 ainsi que cette affectation de résultats sont repris au budget supplémentaire 2022 du budget annexe Déchets.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** : **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Déchets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.6 Budget annexe Eau : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Eau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **435 565,53 €**
- section d'investissement : **49 258,36 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2021, les montants sont les suivants :

Dépenses	85 790,48 €
Recettes	61 185,00 €
Solde	-24 605,48 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

49 258,36 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

435 565,53 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2021 ainsi que cette affectation de résultats sont repris au budget supplémentaire 2022 du budget annexe Eau.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** : **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Eau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.7 Budget annexe Assainissement : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **2 569 895,94 €**,
- section d'investissement : **- 596 474,26€**.

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2021, les montants sont les suivants :

Dépenses	462 419,35 €
Recettes	2 267 111,15 €
Solde	1 804 691,80 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

596 474,26 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

2 569 895,94 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2021 ainsi que cette affectation de résultats sont repris au budget supplémentaire 2022 du budget annexe Assainissement.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.8 Budget annexe SPANC : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe SPANC de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **34 047,58€**
- section d'investissement : **-283 508,11 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2021, les montants sont les suivants :

Dépenses	60 216,92 €
Recettes	292 844,75 €
Solde	232 627,83 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

283 508,11 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

RECETTES

34 047,58 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

0,00 € au compte R002 « Déficit de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2021 ainsi que cette affectation de résultats sont repris au budget supplémentaire 2022 du budget annexe SPANC.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
ARTICLE 1 : APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe SPANC de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.9 Budget annexe Parcs de stationnement : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Parcs de stationnement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **4 415,87 €**,
- section d'investissement : - **72 515,61 €**.

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2021, les montants sont les suivants :

Dépenses	1 596,00 €
Recettes	0,00€
Solde	-1 596,00 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M43, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

72 515,61 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

RECETTES

4 415,87 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

0,00 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Parcs de stationnement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.10 Budget annexe Location-vente : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Location-vente de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **1 800 023,13 €**
- section d'investissement : **226 838,13 €**.

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2021, les montants sont les suivants :

Dépenses	70 142,03 €
Recettes	0,00€
Solde	-70 142,03 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

226 838,13 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

1 800 023,13 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2021 ainsi que cette affectation de résultats sont repris au budget supplémentaire 2022 du budget annexe Location-vente.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**
APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Location-vente de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.11 Budget annexe Lotissement : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Lotissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **-383 809,60 €**,
- section d'investissement : **-1 456 219,12 €**.

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

1 456 219,12 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

383 809,60 € au compte D002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Cette affectation des résultats est reprise au budget supplémentaire 2022 du budget annexe Lotissement.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Lotissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.12 Budget annexe ZAC du Coutumel : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC du Coutumel de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **108 609,56 €**,
- section d'investissement : **- 481 849,76 €**.

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

481 849,76 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

108 609,56 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Cette affectation des résultats est reprise au budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC du Coutumel.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC du Coutumel de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.13 Budget annexe ZAC Porte Sud : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC Porte Sud de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **- 836 560,86 €**,
- section d'investissement : **-2 767 627,29 €**.

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

2 767 627,29 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

836 560,86 € au compte D002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Cette affectation des résultats est reprise au budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC Porte Sud.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC Porte Sud de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.14 Budget annexe ZAC des Livraindières : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC des Livraindières de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **- 392 842,18 €**,
- section d'investissement : **17 774,79 €**.

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

17 774,79 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

392 842,18 € au compte D002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Cette affectation des résultats est reprise au budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC des Livraindières.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC des Livraindières de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.15 Budget annexe ZAC Les Forts : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC Les Forts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **747,30 €**,
- section d'investissement : **- 1 130 862,81 €**.

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

1 130 862,81 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

747,30 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Cette affectation des résultats est reprise au budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC Les Forts.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC Les Forts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

1.16 Budget annexe ZAC les Merisiers : affectation des résultats 2021

Il a été exposé que,

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC les Merisiers de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui ont été constatés au compte administratif 2021, soit :

- section de fonctionnement : **256 101,02 €**,
- section d'investissement : **- 694 325,96 €**.

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

694 325,96 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

256 101,02 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Cette affectation des résultats est reprise au budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC les Merisiers.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC les Merisiers de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

2.1 Budget principal : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte administratif pour 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **17 216 132,63 €** en section de fonctionnement,
 - **1 352 605,90 €** en section d'investissement,
- soit **un total de 18 568 738,53 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES.

Chapitre	Budget Supplémentaire
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	6 250,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	53 480,00
73 IMPOTS ET TAXES	540 298,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-578,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	16 616 682,63
Total Recettes	17 216 132,63

L'ajustement du chapitre **impôts et taxes** tient compte des informations transmises par l'administration fiscale et qui n'étaient pas connues lors du vote du BP. La dynamique fiscale est notamment portée par la fraction de TVA accordée aux EPCI en remplacement de la perte de la taxe d'habitation, qui augmente de 2,96% par rapport à 2021, ainsi que par la résistance de la CVAE impactée par la crise sanitaire, qui augmente de 2,38% par rapport à 2021.

La relative stabilité des **dotations et participations** nécessite une analyse détaillée. Elle s'explique par l'inscription d'une participation de 240 000 euros au titre du dispositif d'aide à la relance de la construction durable (à retrouver dans les charges à caractère général) et d'autres participations qui viennent compenser la baisse significative de la dotation globale de fonctionnement d'environ 300 000 euros. La **dotation de compensation (DC)** baisse de 139 859 euros en raison d'un écrêtement annuel et la **dotation d'intercommunalité (DI)** baisse quant à elle de 157 482 euros par rapport à 2021 – la dotation d'intercommunalité 2022 étant calculée sur la base d'éléments financiers relatifs à l'année précédente, soit 2021.

Le **résultat reporté de fonctionnement**, cumul du résultat 2021 et de ceux réalisés antérieurement, s'élève à 16 616 682,63 euros.

DEPENSES

Chapitre	Budget Supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	794 470,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	70 025,00

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	283 285,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 314 352,63
022 DEPENSES IMPREVUES	3 700 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	54 000,00
Total Dépenses	17 216 132,63

Les **charges à caractère général** tiennent avant tout compte de l'augmentation du prix des fluides. 160 481 euros correspondent aux dépenses d'eau et d'assainissement, d'électricité, de gaz et de carburants.

240 000 euros ont également été inscrits au titre du dispositif d'aide à la relance de la construction durable, entièrement financé.

Pour accompagner et réaliser les différents projets de la Communauté d'agglomération, 162 291 euros ont également été inscrits pour financer des **études et recherches** et notamment : candidature programme *Leader 2023-2027*, étude gens du voyage, complément pour le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI), étude petite ville de demain, stratégie immobilière de l'Agglo, etc. Certaines de ces études font l'objet de co-financements.

Des **honoraires** d'un montant de 14 640 euros ont été inscrits pour l'accompagnement à la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) par le prestataire SOFAXIS.

32 015 euros ont été inscrits pour le **versement à des organismes de formation** pour financer le coût du recours à des apprentis, des habilitations diverses réglementaires et obligatoires ainsi que d'autres formations.

Les **charges de personnel et frais assimilés** comprennent notamment la valorisation du remplacement d'une mobilité interne sur le poste de chargé de la logistique immobilière, du recrutement d'un chargé de mission auprès du directeur général des services ainsi que d'un directeur adjoint des ressources humaines.

Les **charges exceptionnelles** et **dépenses imprévues** inscrites permettent d'équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Les **autres charges de gestion courante** comprennent notamment l'ajustement de la participation au SBV4R pour 178 000 euros, l'inscription d'une enveloppe de 58 000 euros pour les subventions aux associations, non inscrites lors du vote du BP, ainsi que 40 000 euros pour un appel à projet *contrat de ville*. 24 739 euros ont également été inscrits pour subventionner à titre exceptionnel la taxe foncière due par le budget *Parc de stationnement* et dont les recettes impactées par la fin de la crise sanitaire ne suffisent pas à y faire face.

Lors du dernier trimestre 2021, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a reçu pour la première fois la taxe foncière à payer par le *Parc de stationnement* pour le compte de l'année 2020 ainsi que pour le compte de l'année 2021. L'inscription prévisionnelle de la taxe foncière à payer pour 2022 n'a pas fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2022 du budget *Parc de stationnement*, préparé en octobre 2021 et voté en décembre.

L'adoption du budget supplémentaire pour 2022 acte l'inscription de cette dépense obligatoire. Néanmoins, le budget *Parc de stationnement* dont les équilibres ont été affectés par la crise sanitaire (ce qui a impacté le résultat) et dont les recettes retrouvent progressivement depuis le premier trimestre 2022 leur niveau d'avant crise, ne permet pas le financement de cette dépense. Si une réflexion sera conduite courant 2022 pour parvenir à trouver une solution d'équilibre structurel de ce budget, il apparaît ainsi aujourd'hui nécessaire de financer cette dépense par le budget principal tant en raison de son apparition récente que de la difficulté résultant de la crise sanitaire de la financer (pas de résultat dégagé et reprise progressive des recettes courant 2022).

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, les inscriptions réalisées au budget supplémentaire tiennent à la fois compte des ajustements opérés lors de l'étape budgétaire ainsi que la reprise des reste-à-réaliser au moment du budget supplémentaire, en recettes et en dépenses.

Il convient de noter le caractère *positif* (+) et relativement exceptionnel du **résultat reporté d'investissement**, pour un montant de 878 220,80 euros, qui s'explique en partie par un décalage entre des recettes d'investissement perçues en 2021 et des travaux qui n'ont pu être réalisés en 2021 et qui le seront en 2022 – ces derniers n'apparaissant pas dans les reste-à-réaliser car gérés en autorisation de programme.

La réduction d'enveloppes budgétaires d'**immobilisations corporelles** et d'**immobilisations incorporelles** traduit comptablement le report et le décalage de certains investissements ainsi que l'évolution du périmètre de la compétence *Prévention des inondations* en lien avec le SBV4R.

Des crédits ont été inscrits en investissement pour faire évoluer le site internet en améliorant la partie *carrière/recrutement/emploi* (7 700 euros) ainsi que pour faire évoluer l'extranet et notamment l'interface *élus*.

Parmi les crédits inscrits au chapitre **immobilisations corporelles**, citons : 150 000 euros pour de l'acquisition foncière par le *DEVECO*, 63 800 euros complémentaires pour le déménagement et les travaux de la DSIM afin de tenir compte de l'évolution de leurs effectifs et de leur mettre à disposition des locaux adaptés, 39 000 euros pour le déménagement et les travaux du *PAET*, 37 500 euros pour des travaux d'électricité et de câblage sur l'une des parties du 4^{ème} étage de l'hôtel d'agglomération, 58 000 euros pour des travaux complémentaires dans les gymnases, etc.

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	205 000,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-98 236,00	815 311,10
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-501 690,15	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	54 000,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	878 220,95	0,00
Total Recettes	537 294,80	815 311,10
Cumul Recettes	1 352 605,90	

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-225 300,00	49 753,49
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	550 000,00	209 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-59 360,00	612 576,03
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	11 468,00	184 968,38
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	19 500,00	0,00
Total Dépenses	296 308,00	1 056 297,90
Cumul dépenses	1 352 605,90	

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget principal arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 18 568 738,53 €.
APPROUVE la subvention d'équilibre exceptionnelle du budget principal à destination du budget annexe *Parc de stationnement* pour un montant de 24 739,00 euros.

2.2 Budget annexe Atelier à spectacle (ATSP) : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés au compte administratif pour 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Atelier à spectacle s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **111 100,04 €** en section de fonctionnement,
 - **239 294,93 €** en section d'investissement,
- soit **un total de 350 394,97 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	30 000,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	81 100,04
Total Recettes	111 100,04

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 155,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 800,00
66 CHARGES FINANCIERES	10,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	19 907,00
022 DEPENSES IMPREVUES	19 118,04
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 110,00
Total Dépenses	111 100,04

Les **dotations et participations** comprennent une subvention de la DRAC pour le projet de *festival de territoire*, qui aura lieu en 2023 mais nécessite un travail préparatoire de préfiguration durant l'année 2022.

Le **résultat reporté de fonctionnement**, net de l'affectation au 1068 et des restes à réaliser, s'élève à 81 100,04 euros.

111 100,04 euros de dépenses supplémentaires ont été inscrites au budget supplémentaire 2022 dont 19 907 euros inscrits au **chapitre 68** pour tenir compte de l'obligation de provisionner liée aux comptes épargnes temps (CET) et 19 118,04 euros de **dépenses imprévues** inscrites pour réaliser l'équilibre comptable.

Les **charges à caractère général** comprennent notamment des besoins d'ingénierie et d'accompagnement pour la mise en œuvre du festival de territoire et diverses actions en lien avec le projet (30 000 euros), l'ajustement des crédits d'électricité pour tenir compte de l'évolution des prix (11 950 euros) et le versement à des organismes de formation (6 460 euros).

Les **dépenses de personnel** comprennent pour 8 000 euros le recrutement d'un demi-ETP pour le projet *festival de territoire* ainsi que l'augmentation de l'enveloppe *vacataires* (1 800 euros).

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

41Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	125 417,93	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	67 000,00	44 800,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-4 033,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 110,00	0,00
Total Recettes	194 494,93	44 800,00
Cumul des recettes	239 294,93	

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 843,00	7 044,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 234,00	146 301,64
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	16 872,29	0,00
Total Dépenses	85 949,29	153 345,64
Cumul des dépenses	239 294,93	

La section d'investissement comprend à la fois les crédits inscrits/annulés dans le cadre de l'étape *budget supplémentaire* ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de l'étape budgétaire.

125 417, 93 euros ont été inscrits au compte 1068 pour l'affectation **du résultat au besoin de financement** de la section d'investissement. 67 000 euros de **subventions** de la DRAC ont également été inscrits pour financer l'acquisition et le renouvellement de divers matériels.

Les **immobilisations corporelles** d'un montant supplémentaire de 61 234 euros comprennent notamment la reprise des baies informatiques et réseaux pour un montant de 38 000 euros, l'acquisition de projecteurs LED pour un montant de 12 000 euros ainsi que l'acquisition d'un rétroprojecteur pour un montant de 20 000 euros, liées à un co-financement DRAC.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Atelier à spectacle arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **350 394,97 €**.

2.3 Budget annexe Office de tourisme (OT) : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors de l'adoption du compte administratif pour 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Office de tourisme s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **108 676,89 €** en section de fonctionnement,
 - **40 669,72 €** en section d'investissement,
- soit un **total de 149 346,61 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
73 IMPOTS ET TAXES	6 000,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	102 676,89
Total Recettes	108 676,89

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 928,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	6 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	10,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 928,89
022 DEPENSES IMPREVUES	32 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 810,00
Total Dépenses	108 676,89

Le **résultat reporté de fonctionnement**, constaté lors de l'adoption du compte administratif et repris lors du budget supplémentaire, s'élève à 102 676,89 euros.

6 000 euros complémentaires ont été inscrits au chapitre **impôts et taxes** pour tenir compte de l'évolution prévisionnelle de la taxe de séjour.

En dehors des **charges exceptionnelles** (56 928,89 euros) et des **dépenses imprévues** (32 000) destinées à équilibrer comptablement le budget, 19 748 euros de dépenses supplémentaires ont été inscrites. Les **charges à caractère général** comprennent notamment des crédits complémentaires pour l'étude sur la stratégie *tourisme* ainsi que des dépenses de communication pour l'édition de brochures. Les **charges de personnel et frais assimilés** comprennent une enveloppe de 4 000 euros pour financer potentiellement la venue de quatre stagiaires de l'Institut national des études territoriales (INET) sur une période de 10 semaines. Les **atténuations de produits** comprennent le reversement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour au Département.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à Réaliser
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	38 859,72	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 810,00	0,00
Total Recettes	40 669,72	0,00

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	24 240,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 429,72	0,00
Total Dépenses	16 429,72	24 240,00
Cumul des dépenses	40 669,72	

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaires, à l'exception des restes à réaliser, ont pour vocation de permettre l'équilibre comptable du budget.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Office de tourisme arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **149 346,61 euros**.

2.4 Budget annexe Transport : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte administratif 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Transport s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **977 464,43 €** en section de fonctionnement,
 - **62 934,00 €** en section d'investissement,
- soit un total de **1 040 398,43 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	237 000,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	740 464,43
Total Recettes	977 464,43

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 752,98
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 500,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	838 202,45
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 034,00
022 DEPENSES IMPREVUES	86 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	475,00
Total Dépenses	977 464,43

Le chapitre **dotations et participations** bénéficie d'une inscription supplémentaire d'un montant de 237 000 euros comprenant l'ajustement de la subvention/participation du SMCTCEL à hauteur de 160 000 euros ainsi que des participations de la Région.

Le **résultat reporté de fonctionnement** s'élève quant à lui à 740 464,43 euros.

Des dépenses supplémentaires pour un montant de 53 261,98 euros ont été inscrites au budget supplémentaire, exception faite des **charges exceptionnelles** d'un montant de 838 202,45 euros et des **dépenses imprévues** d'un montant de 86 000 euros dont le but est avant tout de permettre l'équilibre comptable.

L'évolution des **charges à caractère général** s'explique essentiellement par l'ajustement et la régularisation d'engagements avec la Région Normandie.

Les **charges de personnel** comprennent la valorisation du recrutement d'un apprenti à compter du 1^{er} septembre 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Budget	Restes à
----------	--------	----------

	supplémentaire	réaliser
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	13 500,00	48 959,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	475,00	0,00
Total Recettes	13 975,00	48 959,00
Cumul des recettes	62 934,00	

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 500,00	7 178,40
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 141,78	29 714,07
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	145,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	8 254,75	0,00
Total Dépenses	26 041,53	36 892,47
Cumul des dépenses	62 934,00	

La section d'investissement comprend les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de la même étape budgétaire.

Les **subventions d'investissement reçues** comprennent 13 500 euros de financement de la part du SMCTCEL dans le cadre des investissements à réaliser JVMALIN, également inscrits en **immobilisations incorporelles** à hauteur du même montant.

Les **immobilisations corporelles** comprennent 2 800 euros d'investissements complémentaires pour les écrans de la gare SNCF dans le cadre de la convention signée avec cette dernière. 1 341,78 euros sont par ailleurs inscrits au sein du chapitre pour assurer l'équilibre comptable des sections.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Transport arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 040 398,43 euros**.

2.5 Budget annexe Déchets : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte administratif 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Déchets s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **2 718 936,97 €** en section de fonctionnement,
 - **1 012 948,00 €** en section d'investissement,
- soit un **total de 3 731 884,97 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	313 734,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	68 193,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 100,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 276 909,97
Total Recettes	2 718 936,97

Les **produits de services, du domaine et ventes diverses** supplémentaires correspondent au reversement par le SITREVA des apports, accès en déchetterie et reventes de matériaux.

Les **dotations et participations** intègrent une réduction de la subvention régionale au titre de l'étude de faisabilité de la taxe incitative ramenée à 63 193 euros, soit une baisse de 16 807 euros, ainsi qu'une subvention de CITEO à hauteur de 85 000 euros.

Les **produits exceptionnels** correspondent à la contrepartie en recettes d'annulations partielles de rattachements.

Le **résultat reporté de fonctionnement**, d'un montant de 2 276 909,97 euros, correspond au résultat de clôture net des restes à réaliser et de l'affectation des résultats au compte 1068.

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	273 021,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 210,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	245 227,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	689 926,97
022 DEPENSES IMPREVUES	100 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 350 429,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 123,00
Total Dépenses	2 718 936,97

Les dépenses inscrites au titre des charges à caractère général, des charges de personnel et frais assimilés et des autres charges de gestion courante représentent un montant de 529 458 euros.

Le **virement à la section d'investissement**, d'un montant de 1 350 429,00 euros, ainsi que les **dotations aux amortissements**, d'un montant de 49 123,00, sont des écritures d'ordre destinés à autofinancer

la section d'investissement, de façon complémentaire ou alternative à la dette et aux subventions et participations reçues.

Les **dépenses imprévues**, d'un montant de 100 000 euros, ainsi que les **charges exceptionnelles**, d'un montant de 689 926,97 euros ont pour principal objet de permettre l'équilibre comptable du budget.

Les **charges à caractère général** supplémentaires s'élèvent à 273 021 euros. Elles comprennent notamment la révision des prix du marché de collecte et du marché de collecte des encombrants, pour des montants respectifs de 100 421 euros et 50 000 euros. Elles comprennent également la révision des crédits de carburants et de fluides pour tenir compte de la hausse des prix pour un montant de 38 500 euros. 20 000 euros sont inscrits pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études sur la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets ainsi que 26 000 euros pour l'information et la communication auprès des usagers concernant l'extension des consignes de tri.

Les **autres charges de gestion courante** supplémentaires s'élèvent à 245 227 euros et comprennent l'ajustement de la contribution 2022 au SITREVA pour un montant de 195 117 euros et l'annulation partielle de rattachements de charges de 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	225 329,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	29 017,00	0,00
16 DETTE ET EMPRUNTS ASSIMILÉS	-640 950,00	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 350 429,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 123,00	0,00
Total Recettes	1 012 948,00	0,00

263 667 euros correspondent à l'affectation du résultat au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et sont intégrés aux **dotations, fonds divers et réserves**, la différence au niveau du chapitre s'expliquant par des ajustements de FCTVA au regard des déclarations.

Les **subventions d'investissement reçues** correspondent à une dotation relative à la politique de la ville pour la totalité du montant de 29 017 euros.

Le **virement de la section de fonctionnement**, d'un montant de 1 350 429,00 euros, permet le financement d'investissements nouveaux ou existants en substitution de l'emprunt d'équilibre initialement inscrit sur ce budget.

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 000,00	683,96

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	636 281,00	53 878,65
020 DÉPENSES IMPRÉVUES EN INVESTISSEMENT	100 000,00	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	209 104,39	0,00
Total Dépenses	958 385,39	54 562,61
Cumul des dépenses	1 012 848,00	

Le résultat reporté d'investissement correspond au résultat de clôture de l'exercice 2021 en section d'investissement, reporté au budget 2022 lors de l'étape *budget supplémentaire* : celui-ci s'élève à 209 104,39 euros.

Les **immobilisations incorporelles** correspondent à l'acquisition d'un logiciel pour un montant de 18 000 euros ainsi qu'à l'annulation d'une étude pour un montant de 6 000 euros.

Les **immobilisations corporelles**, d'un montant de 636 281,00 euros comprennent notamment l'acquisition d'équipements pour la collecte en porte-à-porte et pour les points d'apport volontaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, pour un montant de 176 501 euros.

Un montant de 100 000,00 euros de **dépenses imprévues** de la section d'investissement permettra de financer, au besoin, d'autres investissements nécessaires à la bonne mise en œuvre de la politique publique des déchets par la Communauté d'agglomération.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Déchets arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **3 731 884,97 euros**.

2.6 Budget annexe Eau : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors de l'adoption du compte administratif 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **386 590,53 €** en section de fonctionnement,
 - **- 222 899,52 €** en section d'investissement,
- soit un total de **163 691,01 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-57 785,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 810,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	435 565,53
Total Recettes	386 590,53

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 366,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-19 600,00
66 CHARGES FINANCIERES	10,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	311 344,53
022 DEPENSES IMPREVUES	58 900,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 570,00
Total Dépenses	386 590,53

Les **recettes de fonctionnement** comprennent le **résultat de fonctionnement reporté** pour un montant de 435 565,53 euros. 57 785 euros sont retirés du chapitre **subventions participations** en raison de l'absence de dépenses afférentes et/ou du plafonnement des co-financements associés à certains postes, non initialement prévus.

Des **charges exceptionnelles** pour un montant de 311 344,53 euros et des **dépenses imprévues** pour un montant de 58 900,00 euros ont été inscrites essentiellement pour permettre l'équilibre comptable du budget Eau. Outre ces dépenses, 16 346 euros de dépenses réelles de fonctionnement nouvelles ont été inscrites. 30 000 euros ont été inscrits pour l'étude *mode de gestion Châteauneuf* et d'autres crédits ont été annulés au sein du chapitre 011.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget	Restes à
----------	--------	----------

	supplémentaire	réaliser
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	76 800,00	61 185,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-424 712,88	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 570,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	49 258,36	0,00
Total Recettes	-284 084,52	61 185,00
Cumul des recettes	-222 899,52	

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	68 150,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-317 500,00	17 640,48
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 810,00	0,00
Total Dépenses	-308 690,00	85 790,48
Cumul des dépenses	-222 899,52	

Les crédits inscrits en recettes et en dépenses en section d'investissement correspondent à la fois aux ajustements nouveaux opérés au moment de la préparation du budget supplémentaire ainsi qu'à la reprise lors de la même étape budgétaire des restes à réaliser.

Les **immobilisations corporelles** sont réduites de 317 500 euros, essentiellement pour tenir compte du décalage des travaux initialement prévus au sein de l'usine de dénitrification. La réduction de l'**emprunt** initialement inscrit correspond, en recettes, aux conséquences de ce décalage.

Les **subventions d'investissement reçues** correspondent pour 88 000 euros à une subvention DSIL/DETR des filtres *NITRAZUR* pour l'usine d'eau potable et pour 8 800 euros à un complément de subvention de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour le forage de Dampierre.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Eau arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **163 691,01 euros**.

2.7 Budget annexe Assainissement : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget, mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **2 481 645,94 €** en section de fonctionnement,
- **3 335 200,61 €** en section d'investissement,

soit un total de 5 816 846,55 €.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	-38 250,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-50 000,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 569 895,94
Total Recettes	2 481 645,94

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	108 859,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	37 025,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	29 700,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 007 561,94
022 DEPENSES IMPREVUES	276 600,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 900,00
Total Dépenses	2 481 645,94

Les **recettes de fonctionnement** comprennent la reprise du **résultat reporté de fonctionnement** pour un montant de 2 569 895,94 euros. Une révision à la baisse de recettes initialement prévues est inscrite au niveau des **produits des services, du domaine et ventes diverses** et 11 750 euros de refacturation du poste de responsable administratif et financier aux budgets SPANC et EAU est également inscrite au sein de ce chapitre.

Une réévaluation à la baisse des **dotations et participations** a également été inscrite pour un montant de 50 000 euros et correspond à la baisse de la prime d'épuration.

Exception faite des **charges exceptionnelles** d'un montant de 2 007 561,94 euros et des **dépenses imprévues** d'un montant de 276 600 euros essentiellement destinées à permettre l'équilibre comptable du budget, 197 484,94 euros de dépenses ont été inscrites.

Elles correspondent, pour 108 859 euros, aux **charges à caractère général** : 78 000 euros sont inscrits pour l'étude relative au mode de gestion de l'assainissement collectif (AC) et 15 000 euros sont inscrits pour l'étude relative à la STEP de Dreux. 7 000 euros ont également été inscrits pour tenir compte de l'évolution des prix de l'énergie.

Les **charges de personnel** comprennent pour 23 500 euros le recrutement d'un responsable administratif et financier valorisé dès le 1^{er} juillet 2022, ainsi que divers remboursements de mises à disposition de personnel.

15 000 euros de créances admises en non-valeur ont été inscrits parmi les **autres charges de gestion courante**. 29 700 euros de **charges financières** (intérêts de la dette) sont également inscrits et résultent des nouveaux emprunts contractés en 2021 et 2022 ainsi que de l'évolution des taux d'intérêts.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 298 114,00	1 915 739,15
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-236 924,54	176 586,00
4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	0,00	174 786,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 900,00	0,00
Total Recettes	1 068 089,46	2 267 111,15
Cumul des recettes	3 335 500,61	

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	67 300,00	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 230,00	161 058,96
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	310 023,00	143 722,90
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 547 954,00	118 581,84
4581 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	0,00	39 055,65
020 DEPENSES IMPREVUES	332 800,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	596 474,26	0,00
Total Dépenses	2 872 781,26	462 419,35
Cumul des dépenses	3 335 200,61	

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

Les modifications essentielles inscrites au budget supplémentaire (**opérations réelles uniquement**) sont, concernant les **immobilisations corporelles**, 151 000 euros pour des travaux d'assainissement collectif divers et non-inscrits en restes à réaliser, 51 447 euros pour la sécurisation incendie et électrique de la STEP de Dreux, 50 000 euros pour les travaux de la mare de Garancière, 25 000 euros pour des ajustements d'installation de la STEP d'Ivry-la-Bataille. Concernant les **immobilisations en cours**, 540 000 euros sont notamment inscrits pour le projet de travaux concernant le sanatorium de Dreux.

Au niveau des recettes, les **subventions perçues au chapitre 13** concernent principalement la DSIL ainsi qu'ensuite des financements de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN).

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Assainissement arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **5 816 846,55 euros**.

2.8 Budget annexe SPANC : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors de l'adoption du compte administratif 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe SPANC s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **7 300,00 €** en section de fonctionnement,
 - **349 005,03 €** en section d'investissement,
- soit **un total de 356 305,03 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 300,00
Total Recettes	7 300,00

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 300,00
Total Dépenses	7 300,00

Les **charges à caractère général** nouvellement inscrites correspondent essentiellement à la refacturation à hauteur de 20% du responsable administratif et financier de la DEAMA, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements de protection individuelle et de fournitures.

Ces dépenses nouvelles devraient être financées par les **produits du service**, en particulier par les contrôles de bon fonctionnement.

L'absence de **résultat de fonctionnement reporté** s'explique par le fait que le résultat de clôture d'un montant de 34 047,58 euros est affecté en intégralité au 1068 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	34 047,58	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	22 112,70	0,00
4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	0,00	292 844,75
Total Recettes	56 160,28	292 844,75
Cumul des recettes	349 005,03	

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 280,00	4 109,78
4581 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	0,00	56 107,14
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	283 508,11	0,00
Total Dépenses	288 788,11	60 216,92
Cumul des dépenses	349 005,03	

Les **dotations, fonds divers et réserves** correspondent à l'affectation du résultat de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 34 047,58 euros.

5 280 euros sont inscrits au chapitre des **immobilisations corporelles** pour financer l'acquisition d'un PC, d'une tablette, d'un téléphone mobile ainsi que de matériels pour la direction.

22 112,70 euros ont été inscrits au chapitre **emprunt et dettes assimilés** afin de permettre l'équilibre comptable du budget.

Il convient par ailleurs de noter qu'outre les inscriptions nouvelles relatives au budget supplémentaire sont également repris au niveau de l'étape budgétaire les restes à réaliser en section d'investissement.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe SPANC arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **356 305,03 euros**.

2.9 Budget annexe Parcs de stationnement : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que :

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Parcs de stationnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **26 151,00 €** en section de fonctionnement,
 - **71 261,61 €** en section d'investissement,
- soit un **total de 97 412,61 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 412,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 739,00
Total Recettes	26 151,00

Les **produits de services, du domaine et ventes diverses** sont ajustés d'un montant de 1 412 euros pour tenir compte des prévisions d'occupation et de recettes du parking.

Les **dotations et participations** comprennent une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe exceptionnellement destinée à financer une dépense obligatoire nouvelle et non prévue au moment de la préparation budgétaire (taxe foncière) que les seules recettes de fonctionnement encore impactées par la crise sanitaire en début d'année ne permettent pas de couvrir.

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 415,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	736,00
Total Dépenses	26 151,00

Les **charges à caractère général** correspondent essentiellement au coût de la taxe foncière, payée seulement depuis fin 2021, et dont le montant avoisine les 25 000 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 415,87	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	66 109,74	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	736,00	0,00
Total Recettes	71 261,61	0,00
Cumul des recettes	71 261,61	

L'affectation du résultat au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 4 415,87 euros. Le déficit d'investissement constaté au compte administratif 2021 lors de la clôture et repris pour un montant de 72 515,61 euros est, une fois effectuée l'affectation du résultat au compte 1068, financé par un emprunt d'équilibre.

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-2 850,00	1 596,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	72 515,61	0,00
Total Dépenses	69 665,61	1 596,00
Cumul des dépenses	71 261,61	

Des travaux relatifs aux colonnes sèches et initialement prévus en 2022 sont reportés en 2023 : ainsi, le montant des **immobilisations corporelles** est réduit de 2 850 euros.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Parcs de stationnement arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **97 412,61 €**.

2.10 Budget annexe Location-vente : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors de l'adoption du compte administratif 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Location-vente s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **1 746 423,13 €** en section de fonctionnement,
 - **634 598,13 €** en section d'investissement,
- soit **un total de 2 381 021,26 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	-13 600,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-40 000,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 800 023,13
Total Recettes	1 746 423,13

Un ajustement à la baisse des recettes de l'ex-restaurant inter-entreprises d'un montant de 13 600 euros est inscrit au chapitre **produits de services, du domaine et ventes diverses**. Un ajustement à la baisse de 40 000 euros a également été inscrit au titre des revenus des immeubles (chapitre 75) pour l'ex-RIE.

Le résultat reporté de fonctionnement s'élève quant à lui à 1 800 023,13 euros.

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 314,27
66 CHARGES FINANCIERES	41 200,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 169 548,86
022 DEPENSES IMPREVUES	125 600,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	390 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 760,00
Total Dépenses	1 746 423,13

Des **dépenses imprévues** d'un montant de 125 600 euros ainsi que des **charges exceptionnelles** pour un montant d'1 169 548,86 euros ont été inscrites afin de réaliser l'équilibre comptable du budget.

Un virement complémentaire de 390 000 euros à la section d'investissement a été inscrit au chapitre 023, matérialisant l'excédent de fonctionnement reporté *d'Atelier 28*.

L'évolution des charges financières, d'un montant de 41 200 euros, correspond à l'évolution des intérêts des emprunts indexés sur le livret A dans un contexte de remontée des taux.

Les **charges à caractère général**, d'un montant de 15 314 euros, correspondent essentiellement à la réévaluation à la hausse de dépenses d'électricité et, de façon complémentaire, à des frais de maintenance et de sécurité des bâtiments.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	13 000,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 760,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	390 000,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	226 838,13	0,00
Total Recettes	634 598,13	0,00

Cumul des recettes	634 598,13
---------------------------	-------------------

Le **résultat reporté d'investissement** (positif) s'élève à 226 838,13 euros.
13 000 euros sont également inscrits en complément d'une **cession** réalisée.

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	46 050,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 740,00	70 142,03
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	230 966,10	0,00
020 DEPENSES IMPREVUES	252 700,00	0,00
Total Dépenses	564 456,10	70 142,03
Cumul des dépenses	634 598,13	

Une **autorisation de programme** est mise en place pour la **subvention d'équipement versée** par la Communauté d'agglomération dans le cadre des travaux du rond-point à Tremblay et 46 050 euros de crédits de paiement sont inscrits dans ce cadre au budget supplémentaire pour le premier versement.

Les **immobilisations corporelles** correspondent essentiellement à la sécurisation du portail et des clôtures de l'ex-RIE pour un montant de 30 000 euros.

Les **immobilisations en cours** et **dépenses imprévues** sont destinées à assurer l'équilibre comptable du budget.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Location-vente arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **2 381 021,26 euros**.

2.11 Budget annexe Lotissement : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors de l'adoption du compte administratif 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Lotissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **1 341 601,00 €** en section de fonctionnement,
 - **1 456 219,12 €** en section d'investissement,
- soit un **total de 2 797 820,12 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES <i>Vente de terrains</i>	468 834,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS <i>Subventions</i>	872 767,00
Total Recettes	1 341 601,00

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL <i>ZA La Rabette, ZI Livraindières, Saulnières, Vauvettes, Tisonnière...</i>	471 126,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	486 665,40
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT <i>Reprise du résultat de clôture (déficit)</i>	383 809,60
Total Dépenses	1 341 601,00

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Budget supplémentaire
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	969 553,72
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	486 665,40
Total Recettes	1 456 219,12

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT <i>Reprise du résultat de clôture (déficit)</i>	1 456 219,12
Total Dépenses	1 456 219,12

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Lotissement arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **2 797 820,12 euros**.

2.12 Budget annexe ZAC du Coutumel : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget, mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC du Coutumel s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **108 609,56 €** en section de fonctionnement,
 - **481 849,76 €** en section d'investissement,
- soit **un total de 590 459,32 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	108 609,56
Total Recettes	108 609,56

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	108 608,56
66 CHARGES FINANCIERES	1,00
Total Dépenses	108 609,56

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Budget supplémentaire
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	108 608,56
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	373 241,20
Total Recettes	481 849,76

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	481 849,76
Total Dépenses	481 849,76

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe ZAC du Coutumel arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **590 459,32 euros**.

2.13 Budget annexe ZAC Porte Sud : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget, mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC Porte Sud s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **836 000,00 €** en section de fonctionnement,
 - **2 767 627,29 €** en section d'investissement,
- soit un **total de 3 603 627,29 €**.

À titre d'information et de rappel, les budgets de stocks se présentent synthétiquement de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	Achat de terrains, travaux d'aménagement, assurances, taxes foncières, intérêts emprunt	Réelles	Vente de terrains Subventions
D'ordre	Intégration des charges financières Annulation du stock initial Virement à la section d'investissement	D'ordre	Intégration des charges financières Constatation du stock final

INVESTISSEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	Remboursement annuité	Réelles	Emprunt
D'ordre	Constatation du stock final	D'ordre	Annulation du stock initial Virement de la section de fonctionnement

De façon synthétique, le budget supplémentaire pour 2022 se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	836 000,00
Total Recettes	836 000,00

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	484 001,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-484 561,86
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	836 560,86
Total Dépenses	836 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 252 189,15
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-484 561,86
Total Recettes	2 767 627,29

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 767 627,29
Total Dépenses	2 767 627,29

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe ZAC Porte Sud arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **3 603 627,29 euros**.

2.14 Budget annexe ZAC des Livraindières : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget, mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC des Livraindières s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **442 537,39 €** en section de fonctionnement,
- **0,00 €** en section d'investissement,

soit **un total de 442 547,39 €**.

À titre d'information et de rappel, les budgets de stocks se présentent synthétiquement de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	Achat de terrains, travaux d'aménagement, assurances, taxes foncières, intérêts emprunt	Réelles	Vente de terrains Subventions
D'ordre	Intégration des charges financières Annulation du stock initial Virement à la section d'investissement	D'ordre	Intégration des charges financières Constatation du stock final

INVESTISSEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	Remboursement annuité	Réelles	Emprunt
D'ordre	Constatation du stock final	D'ordre	Annulation du stock initial Virement de la section de fonctionnement

De façon synthétique, le budget supplémentaire pour 2022 se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	442 537,39
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	10,00
Total Recettes	442 547,39

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 460,00
66 CHARGES FINANCIERES	10,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-17 774,79
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	10,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	392 842,18
Total Dépenses	442 547,39

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-17 774,79
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	17 774,79
Total Recettes	0,00

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe ZAC des Livraindières arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **442 547,39 euros**.

2.15 Budget annexe ZAC Les Forts : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, constatés lors de l'adoption du compte administratif 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC Les Forts s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **385 422,30 €** en section de fonctionnement,
 - **1 130 862,81 €** en section d'investissement,
- soit un total de **1 516 285,11 €**.

À titre d'information et de rappel, les budgets de stocks se présentent synthétiquement de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	Achat de terrains, travaux d'aménagement, assurances, taxes foncières, intérêts emprunt	Réelles	Vente de terrains Subventions
D'ordre	Intégration des charges financières Annulation du stock initial Virement à la section d'investissement	D'ordre	Intégration des charges financières Constatation du stock final

INVESTISSEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	Remboursement annuité	Réelles	Emprunt
D'ordre	Constatation du stock final	D'ordre	Annulation du stock initial Virement de la section de fonctionnement

De façon synthétique, le budget supplémentaire pour 2022 se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	747,30
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	384 675,00
Total Recettes	385 422,30

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	385 422,30
Total Dépenses	385 422,30

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Budget supplémentaire
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 130 862,81
Total Recettes	1 130 862,81

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 130 862,81
Total Dépenses	1 130 862,81

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe ZAC Les Forts arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 516 285,11 euros**.

2.16 Budget annexe ZAC les Merisiers : budget supplémentaire 2022

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget, mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAC les Merisiers s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **1 854 519,00 €** en section de fonctionnement,
 - **694 325,96 €** en section d'investissement,
- soit un total de **2 548 844,96 €**.

À titre d'information et de rappel, les budgets de stocks se présentent synthétiquement de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	Achat de terrains, travaux d'aménagement, assurances, taxes foncières, intérêts emprunt	Réelles	Vente de terrains Subventions
D'ordre	Intégration des charges financières Annulation du stock initial Virement à la section d'investissement	D'ordre	Intégration des charges financières Constatation du stock final

INVESTISSEMENT

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Réelles	Remboursement annuité	Réelles	Emprunt
D'ordre	Constatation du stock final	D'ordre	Annulation du stock initial Virement de la section de fonctionnement

De façon synthétique, le budget supplémentaire pour 2022 se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 598 417,98
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	256 101,02
Total Recettes	1 854 519,00

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 854 519,00
Total Dépenses	1 854 519,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	694 325,96
Total Recettes	694 325,96

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	694 325,96
Total Dépenses	694 325,96

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe ZAC les Merisiers arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **2 548 844,96 euros**.

3. Budget Location-vente : création d'une autorisation de programme relative au cofinancement d'une voie de liaison entre la RD26 et la RD135

Il a été exposé que,

Par délibération du 23 mai 2022, le Conseil communautaire a approuvé la convention de financement et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre le Département d'Eure-et-Loir, la Commune de Tremblay-Les-Villages, et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans le cadre de l'aménagement d'une voie de liaison entre la RD 26 et la RD 135 et mettant à la charge de la Communauté d'agglomération une participation financière de 184 200,00 € (nets de taxes).

Afin de financer ladite convention, il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement est une dérogation au principe d'annualité budgétaire : une autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiements qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées chaque année. Elle vise à planifier les investissements pluriannuels et permet ainsi à la collectivité d'avoir une meilleure visibilité sur ses engagements à moyen terme. Ainsi, le budget de l'année N ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Une autorisation de programme demeure valable tant qu'il n'a pas été procédé à son annulation, elle peut être révisée chaque année par délibération du Conseil communautaire. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération et la répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement associés.

L'autorisation de programme proposée présente les caractéristiques suivantes :

Sur le budget Location-vente :

AP n° 14 – Financement d’une voie de liaison entre la RD 26 et la RD 135

Montant de l’AP :	184 200,00 € net de taxes
▪ Crédits de paiement 2022 :	46 050,00 €
▪ Crédits de paiement 2023 :	46 050,00 €
▪ Crédits de paiement 2024 :	46 050,00 €
▪ Crédits de paiement 2025 :	46 050,00 €

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l’unanimité des suffrages exprimés** :
AUTORISE l’ouverture de l’autorisation de programme et crédits de paiement associés définis ci-dessus.

4-Budget principal : révision de l’autorisation de programme et des crédits de paiement n°6 - Fonds de concours

Il a été exposé que,

Une autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiements qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l’autorisation.

Autorisation de programme – Fonds de concours

La création de cette autorisation de programme a été approuvée par le Conseil communautaire du 27 septembre 2021. Cette autorisation de programme concerne l’instauration des fonds de concours pour un montant de 3 000 000 € TTC sur la durée du mandat.

Le dernier échéancier de cette autorisation de programme, fixé par délibération du Conseil communautaire n°2021-244 du 27 septembre 2021, était le suivant :

-	Montant de l'AP :	3 000 000 €
▪	Crédits de Paiement 2021 :	500 000,00 €
▪	Crédits de Paiement 2022 :	500 000,00 €
▪	Crédits de paiement 2023 :	500 000,00 €
▪	Crédits de paiement 2024 :	500 000,00 €
▪	Crédits de paiement 2025 :	500 000,00 €
▪	Crédits de paiement 2026 :	500 000,00 €

Il est proposé de réviser les crédits de paiement comme suit. Le nouvel échéancier est le suivant :

-	Montant de l'AP :	3 000 000 €
▪	Crédits de Paiement 2022 :	1 000 000,00 €
▪	Crédits de paiement 2023 :	500 000,00 €
▪	Crédits de paiement 2024 :	500 000,00 €
▪	Crédits de paiement 2025 :	500 000,00 €
▪	Crédits de paiement 2026 :	500 000,00 €

La révision des crédits de paiement de cette autorisation de programme est prise en compte au budget supplémentaire du budget principal.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l’unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE la modification apportée à cette autorisation de programme.

5- Budget annexe Assainissement : révision de l'autorisation de programme n°6 et des crédits de paiement associés

Il a été exposé que,

Une autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiements qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation. Actuellement, 5 autorisations de programmes sont en cours sur le budget annexe Assainissement.

Compte tenu de l'état d'avancement des travaux constaté sur l'autorisation de programme n°6, il convient de la réviser.

Pour rappel, la création de cette autorisation de programme a été approuvée par le Conseil communautaire le 8 février 2019. Cette autorisation de programme n°6 concerne le renforcement et la création du réseau d'assainissement des rues Sam Isaacs, Beurepaire, Pains Perdus et Pommiers à Dreux (opération 1912), pour un montant de 3 250 000 € HT.

Le dernier échéancier de cette autorisation de programme, fixé par délibération du Conseil communautaire n°2021-30 du 15 février 2021, était le suivant :

-	Montant de l'AP :	3 250 000 € HT
▪	Crédits de Paiement 2019 :	48 168 € HT
▪	Crédits de Paiement 2020 :	18 584 € HT
▪	Crédits de Paiement 2021 :	2 166 282 € HT
▪	Crédits de Paiement 2022 :	1 016 966 € HT

Pour tenir compte de l'état d'avancement des travaux visés par cette autorisation de programme, il est proposé de réviser les crédits de paiement associés.

Ainsi, les caractéristiques de cette autorisation de programme sont les suivantes :

-	Montant de l'AP :	3 250 000 € HT
▪	Crédits de Paiement 2019 :	48 168 € HT
▪	Crédits de Paiement 2020 :	18 584 € HT
▪	Crédits de Paiement 2021 :	1 285 188 € HT
▪	Crédits de Paiement 2022 :	1 898 060 € HT

La révision des crédits de paiement de cette autorisation de programme est prise en compte au budget supplémentaire du budget Assainissement.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE la modification apportée à cette autorisation de programme.

6 - Octroi de garanties d'emprunt et accords de principe à l'octroi de garanties d'emprunt pour les offices publics de l'habitat (OPH)

Il a été exposé que,

Office public de l'habitat Habitat eurélien – Construction de 16 logements sur la commune de Nonancourt

L'office public de l'habitat Habitat eurélien a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) un prêt pour financer la construction de 16 logements individuels sur la commune de Nonancourt.

Par délibération du Conseil communautaire n°2021-259 du 27 septembre 2021, la communauté d'agglomération avait donné son accord de principe à l'octroi de cette garantie d'emprunt à hauteur de 50% du prêt d'un montant de 2 464 000 euros, soit une garantie d'emprunt portant sur 1 232 000 euros.

Pour rappel, ce prêt est composé des lignes suivantes, dont les caractéristiques détaillées sont rappelées en annexe :

- CDC PLUS de 1 109 000 €
- CDC PLUS Foncier de 374 000 €
- CDC PLAI de 494 000 €
- CDC PLAI Foncier de 167 000 €
- CDC PHB de 80 000 €
- CDC BOOSTER de 240 000 €

Conformément à la demande de la Caisse des dépôts et consignations, un certain degré de formalisme doit être respecté. Les conditions et modalités d'octroi de la garantie sont les suivantes :

1- L'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 464 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 135680 constitué de 6 lignes du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 232 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2- La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3- La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

APPROUVE l'octroi de la garantie pour l'emprunt susmentionné à hauteur de 50,00 % du total de 2 464 000,00 euros, soit 1 232 000,00 euros selon les modalités précisées ci-dessus.

Office public de l'habitat Habitat Drouais – Acquisition de 43 logements sur la commune de Dreux

L'office public de l'habitat Habitat Drouais a souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) un prêt pour financer l'acquisition en VEFA de 43 logements sis ZAC du Square à Dreux approuvés par une délibération de son conseil d'administration en date du 23 février 2022, pour un montant total de 4 327 638 €.

Ce prêt est composé des lignes suivantes, dont les caractéristiques détaillées sont rappelées en annexe :

- CDC PLAI de 1 096 193 €
- CDC PLAI Foncier de 162 545 €

- CDC PLUS de 2 677 819 €
- CDC PLUS Foncier de 391 081 €

L'octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100% est sollicitée auprès de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Conformément à la demande de la Caisse des dépôts et consignations, un certain degré de formalisme doit être respecté. Les conditions et modalités d'octroi de la garantie sont les suivantes :

- 1- L'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 327 638 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 135228 constitué de 4 lignes du prêt, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- 2- La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- 3- La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE l'octroi de la garantie pour l'emprunt susmentionné à hauteur de 100 %, soit 4 327 638 euros selon les modalités précisées ci-dessus.

7- Modification du tableau des effectifs

Il a été exposé que,

Afin de doter la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé de recruter, à compter du 1^{er} août 2022 :

- un directeur adjoint des Ressources Humaines à temps complet.

Ce poste relèvera du cadre d'emploi des attachés territoriaux (filiale administrative – catégorie A). Il assistera la Directrice des Ressources Humaines dans la mise en œuvre de la politique d'optimisation des Ressources Humaines de la collectivité. Il gèrera et contrôlera l'ensemble des procédures de gestion administrative du personnel.

La rémunération de l'intéressé(e) sera comprise entre le 1^{er} échelon et le 11^{ème} échelon de la grille indiciaire du grade d'attaché au regard de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

- un responsable de service administratif et financier, à temps complet, au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et des Milieux Aquatiques

Ce poste relèvera de la filiale administrative au grade d'attaché (catégorie A) ou au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B). Les missions attendues pour ce poste seront l'encadrement et le management de l'équipe administrative et financière, la préparation et le suivi des marchés publics, la participation à la stratégie politique de la Direction à l'optimisation de ses activités, l'organisation et la

gestion des conventions de délégations, la préparation et le suivi de l'exécution budgétaire, l'élaboration des plans de financement.

La rémunération de l'intéressé(e) sera établie au regard de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

- un chargé de communication et de projet, à temps complet, au sein de la Direction de l'Atelier à spectacle

Ce poste sera réparti 50% sur des missions de communication et 50% sur de l'ingénierie de projet dans le cadre de la création, en 2023, d'un festival de territoire. Il relèvera de la filière administrative au grade d'attaché (catégorie A) ou au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B). La rémunération de l'intéressé(e) sera établie au regard de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

- un agent polyvalent des espaces verts, à temps complet, au sein du service espaces extérieurs et GEMAPI

Ce poste relèvera du cadre d'emploi des adjoints techniques (filière technique – catégorie C). Les missions attendues pour ce poste porteront principalement sur les travaux d'entretien des espaces extérieurs de l'Agglomération (tonte, broyage, débroussaillage, élagage, abattage, taille de haie, ramassage des feuilles). La rémunération de l'intéressé(e) sera établie au regard de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

CREER les 4 postes détaillés ci-dessus.

INSCRIRE les crédits budgétaires correspondants.

AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces créations. Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

8- Avenant n°2 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre le Conseil régional Centre-Val de Loire et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux – Approbation et autorisation de signature

Il a été exposé que,

L'article L.1511-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NotRé) indique que le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises en région.

Dans le cadre d'une convention passée avec le Conseil régional, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par le Conseil régional.

Ce dernier peut déléguer l'octroi de tout ou partie des aides aux communes et aux groupements de communes dans les conditions prévues à l'article L.1111-8 du Code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, l'article L.4251-16 du code général des collectivités territoriales précise que les communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Le Conseil régional peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés ci-dessus, dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'EPCI à fiscalité propre.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil régional Centre-Val de Loire et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ont signé le 17 novembre 2017 une convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique.

Cette convention a pour but de contribuer au développement économique des territoires et à la performance des entreprises qui y sont installées conformément aux orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil régional Centre-Val de Loire le 16 décembre 2016.

La durée de cette convention coïncidait avec les cinq années de mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII) et est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Néanmoins, en raison du report des élections régionales liées à la pandémie du COVID-19, les travaux sur l'élaboration du SRDEII ont été poursuivis sur l'année 2022.

Un premier avenant a été signé le 13 décembre 2021 qui prévoyait le prolongement de la convention jusqu'au 30 juin 2022.

La convention initiale prévoyant sa modification par le biais d'un avenant, il est demandé aujourd'hui de prolonger une seconde fois la durée de validité de la convention jusqu'au 31 décembre 2022.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

APPROUVE le second avenant prolongeant la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre le Conseil régional Centre-Val de Loire et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux jusqu'au 31 décembre 2022.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant et l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

9- Société publique locale gestion aménagement et construction (GAC) : entrée au capital de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais, approbation des modifications statutaires et du pacte d'actionnaires

Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est actionnaire de la société publique locale Gestion Aménagement et Construction (SPL GAC) aux côtés de la commune de Dreux. Les deux collectivités détiennent respectivement 20 % et 80 % du capital social de la société et bénéficient, au conseil d'administration, d'un représentant pour l'Agglomération et de quatre représentants pour la ville de Dreux.

La SPL GAC intervient principalement dans le domaine de l'aménagement et de la construction et a sollicité l'Agglomération pour qu'elle se prononce sur le projet de modifications statutaires adoptées lors du conseil d'administration du 25 avril dernier.

Cette modification est justifiée par le souhait de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais d'intégrer la SPL GAC et un toilettage réglementaire des statuts de la SPL.

La commune de Châteauneuf-en-Thymerais a fait part de sa volonté d'intégrer la SPL GAC pour lui confier des missions d'aménagement urbain dans le cadre la lutte contre l'habitat indigne, missions pour lesquelles elle n'a pas la capacité de mobiliser de ressources au sein de ses services.

Le Conseil d'administration de la SPL GAC a approuvé l'entrée au capital de la commune lors de sa séance du 25 avril dernier par cession d'actions de la commune de Dreux au bénéfice de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais. Cette acquisition de parts sociales interviendra au prix de 3 380.48 € correspondant à deux actions et à une détention de 2% du capital social.

Les modalités d'entrée au capital de la Commune sont réglées dans le cadre d'un pacte d'actionnaires. Le projet de Pacte d'associés prévoit notamment que, sauf accord contraire des Parties, la Commune de Châteauneuf-en-Thymerais s'engage à se retirer de l'actionnariat de la SPL « gestion aménagement construction » à l'achèvement des opérations et missions qu'elle aura confiées à la société.

Les Parties ont convenu que cette sortie de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais de l'actionnariat de la société interviendra par voie de cession des actions dont elle sera devenue propriétaire à la commune de Dreux pour un prix par action calculé comme suit :

Capitaux propres ÷ Nombre d'actions
--

Le transfert de propriété des actions qui seront acquises par la commune de Châteauneuf-en-Thymerais n'interviendra qu'après réalisation de ces conditions au jour de l'inscription de sa qualité d'actionnaire dans les comptes de la SPL sur justificatif de l'ordre de mouvement correspondant émis par la commune de Dreux. L'entrée au capital de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais aura pour conséquence la modification de la répartition du conseil d'administration

Répartition actuelle du capital et des sièges d'administrateurs

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant Capital	Pourcentage de détention	Sièges au conseil d'administration
Commune de Dreux	800	800 000 €	80%	4
CA du Pays de Dreux	200	200 000 €	20%	1
Total	1 000	1 000 000 €	100	5

Répartition future du capital et des sièges d'administrateurs

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant Capital	Pourcentage de détention	Sièges au conseil d'administration
Commune de Dreux	798	798 000 €	79.8 %	4
CA du Pays de Dreux	200	200 000 €	20 %	1
Commune de Châteauneuf-en-Thymerais	2	2 000 €	0.2 %	1
Total	1 000	1 000 000 €	100	6

Les autres modifications statutaires figurent dans le projet de modification des statuts joint au présent rapport et portent principalement sur des précisions apportées à l'objet social de la société afin de sécuriser ses interventions notamment dans le cadre des opérations « Cœur de Ville », sur des mises à jour réglementaires, notamment le recours à la téléconférence pour la réunion des instances et sur l'installation d'une assemblée spéciale des collectivités territoriales et de leur groupement pour les collectivités qui ne disposeraient pas d'une participation au capital leur permettant de disposer d'un siège au Conseil d'administration.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE la modification de la composition du Conseil d'administration de la SPL GAC.
APPROUVE la modification des statuts de la SPL GAC conformément au projet de statuts annexé à la présente délibération.
DONNE tout pouvoir au représentant de la Communauté d'agglomération au sein de l'assemblée générale de la SPL GAC pour porter un vote favorable au projet de modifications statutaires et à la nouvelle répartition des sièges d'administrateurs.
APPROUVE le pacte d'associés dont le projet est annexé à la présente délibération.
AUTORISE le représentant de la Communauté d'agglomération au sein de la SPL GAC à signer le pacte d'associés au nom et pour le compte de l'Agglomération.

10- ZAC Porte Sud à Vernouillet : autorisation de vente d'un terrain aux SC HOLDING FINANCIERE LEVEQUE et SC LE RELAIS DU CHEMIN

Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux commercialise depuis plusieurs années du foncier à vocation économique dans la Zone d'Aménagement Concerté Porte Sud à Vernouillet. Dans le cadre de la commercialisation des terrains de cette zone d'activité économique, le prix proposé est de 25 € HT/m², conformément au prix approuvé dans la délibération n°2018-338 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2018.

Cependant en 2019, la société LHERMITE AGRICOLE a signé un courrier d'engagement à l'attention de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin de se porter acquéreur d'un terrain d'environ 35 000 m², zone 53 de la Zone d'Aménagement Concerté Porte Sud à Vernouillet, pour un prix de 22,50 € HT/m².

Malgré l'évolution des prix depuis, le terrain sera donc vendu au prix de 22,50 € HT/m².

La SAS LHERMITE AGRICOLE est représentée par Monsieur Lionel LEVEQUE en qualité de Président et de Monsieur Christian LHERMITE en qualité de Directeur général. Elle a été créée en 1972 et son siège social est actuellement basé à Vernouillet (28500). L'entreprise est aujourd'hui spécialisée dans la vente de matériel agricole neuf et d'occasion.

Son projet consiste en l'implantation d'une concession de matériels agricoles et du siège de l'entreprise sur la ZAC Porte Sud à Vernouillet.

La promesse de vente aura pour signataires deux sociétés « SC Holding financière Leveque et SC Le Relais du Chemin » qui achètent en indivision. Pour la vente définitive, une holding sera créée avec pour associés ces 2 sociétés.

France Domaine, dans un avis en date du 3 mai 2022, a estimé ce terrain au prix de 25 € HT/m². Aussi, il est proposé de vendre un terrain d'environ 35 000 m², extrait de la parcelle cadastrée ZI368 à Vernouillet, au prix de 22,50 € HT/m².

ZONE 53 (terrain d'environ 35 000m²)



Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
AUTORISE la vente de la zone 53 d'environ 35 000 m², extrait de la parcelle cadastrée ZI368, à Vernouillet, au prix de 22,50 € HT/m², aux deux sociétés SC Holding financière Leveque et SC Le Relais du Chemin ou toute société s'y substituant.
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

11- ZAC Porte Sud à Vernouillet : autorisation de vente d'un terrain à la SCI CARDREUX

Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux commercialise depuis plusieurs années du foncier à vocation économique dans la Zone d'Aménagement Concerté Porte Sud à Vernouillet.

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de cette zone d'activité économique, le prix proposé est de 25 € HT/m², conformément au prix approuvé dans la délibération n°2018-338 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2018.

Récemment, le groupe DUBREUIL s'est rapproché de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin de se porter acquéreur d'un terrain d'environ 45 325 m², zone 56 de la Zone d'Aménagement Concerté Porte Sud à Vernouillet pour le compte de sa filiale ATLANTIC RECYCL AUTO (ARA) déjà implantée sur la commune de Dreux.

Le groupe DUBREUIL, représenté par Monsieur Paul-Henri DUBREUIL, Président Directeur Général, et Madame Valérie DUBREUIL, Directrice Générale déléguée, a été créée en 1924 dont le siège social est basé à Bellvigny (85). Le groupe compte aujourd'hui 5 500 collaborateurs pour un chiffre d'affaires annuel de 2.1 milliards d'euros en 2021. Le groupe DUBREUIL est aujourd'hui diversifié dans 7 secteurs d'activité dont l'automobile et l'aérien (ses 2 plus gros secteurs, qui représentent 2/3 de son Chiffre d'affaires annuel), le matériel BTP, le machinisme agricole, les énergies, le secteur poids-lourd et l'hôtellerie.

Le projet du groupe DUBREUIL sur l'Agglo du Pays de Dreux concerne la relocalisation de sa filiale automobile ATLANTIC RECYCL AUTO (ARA), actuellement implantée sur la ZAC des Livraindières à Dreux au sein des locaux propriété de Monsieur CHANOINE, sur la ZAC de Porte Sud à Vernouillet. Cette relocalisation permettra à l'entreprise d'exercer des activités de traitement de Véhicules Hors d'Usage (VHU), dans le respect du cadre réglementaire fixé par la directive européenne dédiée. Elle permettra aussi à la fois de faciliter la reconversion de la friche de Monsieur CHANOINE sur la ZAC des Livraindières, d'aménager un site de qualité pour le bien être des employés et de développer l'activité. L'entreprise compte aujourd'hui 15 employés sur le site de Dreux et envisage de doubler l'effectif à l'issue de sa relocalisation.

La SCI CARDREUX sera la société signataire de la promesse.

France Domaine, dans un avis en date du 3 mai 2022, a estimé ce terrain au prix de 25 € HT/m².

Aussi, il est proposé de vendre un terrain d'environ 45 325 m², extrait des parcelles cadastrées ZI377p, ZI388p, ZI389p, ZI390p, ZI391p, ZI395p, ZI402p, ZI403p, ZI404p, ZI405p à Vernouillet, au prix de 25 € HT/m².



ZONE 56 (terrain d'environ 45 325 m²)

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
AUTORISE la vente de la zone 56 d'environ 45 325 m², extraite des parcelles cadastrées ZI377p, ZI388p, ZI389p, ZI390p, ZI391p, ZI395p, ZI402p, ZI403p, ZI404p, ZI405p à Vernouillet, au prix de 25 € HT/m², à la SCI CARDREUX ou toute société s'y substituant.
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

12 - ZAC Porte Sud à Vernouillet : autorisation de vente d'un terrain à la société MM INVEST

Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux commercialise depuis plusieurs années du foncier à vocation économique dans la Zone d'Aménagement Concerté Porte Sud à Vernouillet.

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de cette zone d'activité économique, le prix proposé est de 25 € HT/m², conformément au prix approuvé dans la délibération n°2018-338 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2018.

Récemment, la société MM INVEST s'est rapprochée de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin de se porter acquéreur d'un terrain d'environ 92 112 m², zone 55 de la Zone d'Aménagement Concerté Porte Sud à Vernouillet.

Rappelons que la société MM INVEST, représentée par Monsieur Hervé GIAOUI, en qualité d'associé, et de Madame Maya GIAOUI-MEYER, en qualité de Présidente, a été créée en 2004. Elle est actuellement basée à Paris.

L'entreprise porte l'investissement pour le compte d'un tiers.

Le projet consiste en l'aménagement d'un immeuble de distribution logistique d'une surface d'environ 40 000 m² pour le compte du groupe CAFOM (Centrale d'achat française pour l'Outre-Mer), qui souhaite ainsi développer son activité e-commerce. Le groupe CAFOM est aujourd'hui un acteur majeur dans l'aménagement de la maison à travers un réseau de magasins en Outre-Mer et un site européen de vente en ligne de mobilier.

France Domaine, dans un avis en date du 18 mai 2022, a estimé ce terrain au prix de 25 € HT/m².

Aussi, il est proposé de vendre la zone 55, issue des parcelles cadastrées ZI377p, ZI378, ZI379p, ZI382p, ZI383, ZI384p, ZI395p, ZI398p, ZI399p, ZI403p, ZI404p, ZI405p, ZI419p, ZI420p, ZI430, ZI431, ZI432p à Vernouillet, au prix de 25 € HT/m².



Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

AUTORISE la vente de la zone 55 d'environ 92112 m², issue des parcelles cadastrées ZI377p, ZI378, ZI379p, ZI382p, ZI383, ZI384p, ZI395p, ZI398p, ZI399p, ZI403p, ZI404p, ZI405p, ZI419p, ZI420p, ZI430, ZI431, ZI432p à Vernouillet, au prix de 25 € HT/m², à la société MM INVEST ou toute société s'y substituant.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

13 - Convention partenariale d'étude globale de revitalisation des communes de Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre et Nonancourt - Approbation et autorisation de signature

Il a été exposé que,

Dans le cadre du dispositif partenarial « Action bourgs-centres en Eure-et-Loir », associant l'Etat, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, et la Banque des territoires ; la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à piloter la réalisation d'une étude globale de revitalisation pour le compte des communes de Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre et Nonancourt, qui comportera un volet transversal commun aux trois communes et une déclinaison pour chacune d'elles.

L'objectif de l'étude est de traiter l'ensemble des thématiques liées à l'attractivité de ce « pôle bourgs-centres » : la mobilité et les déplacements, l'armature commerciale et de services, la structuration des équipements et services publics, l'habitat et le logement, l'aménagement des espaces publics ainsi que la vie culturelle et touristique. Les enjeux ainsi identifiés permettront de dégager à l'échelle de ces trois communes des orientations stratégiques et ainsi planifier des actions à engager à court, moyen et long terme afin de redynamiser, voire de revitaliser, ces « bourgs-centres ».

Dans un souci d'efficacité, les différents partenaires souhaitent articuler de manière cohérente leurs interventions en faveur d'investissements qui contribuent à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire, pour créer les conditions favorables à la croissance et à la création d'emplois dans les espaces ruraux.

La présente convention de partenariat a ainsi pour objet de définir les engagements des différentes parties et d'articuler les soutiens des partenaires financiers pour la réalisation de l'étude globale de revitalisation selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- 20 % maximum du coût HT pour l'Etat ;
- 25 % du coût HT pour le Conseil départemental d'Eure-et-Loir ;
- 15 % maximum du coût HT pour la Banque des territoires ;

Etant précisé que les taux indiqués ci-dessus s'appliquent sur une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT

- Le Conseil régional Centre-Val de Loire pourra également être sollicité pour un financement complémentaire, sachant que le total des subventions ne pourra pas excéder 80 % du coût HT de l'étude ;
- Le solde à la charge des trois communes.

Les modalités d'engagement et de versement des subventions sont précisés par la convention.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerçant de nombreuses compétences impactant la revitalisation des bourgs-centres, celle-ci assure l'ingénierie du dispositif « Petites villes de demain » notamment au travers du recrutement d'une cheffe de projet Petites Villes de Demain depuis le 2 mai 2022.

En complément de cette convention, un groupement de commandes est conclu entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et les trois communes afin de confier à un même prestataire l'étude de revitalisation des bourgs-centres desdites communes.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

APPROUVE la convention partenariale d'étude globale de revitalisation des communes de Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre et Nonancourt

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants

14 - Convention portant sur le remboursement du circuit LVE3 pour le transport des collégiens et lycéens de Rueil-la-Gadelière avec la Région Centre-Val de Loire – Approbation et autorisation de signature

Il a été exposé que,

Depuis sa création en 2014, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux prend en charge une partie des circuits scolaires relevant précédemment de la compétence du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

La commune de Rueil-la-Gadelière a intégré la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en 2018. Le circuit des collégiens et lycéens de Rueil-la-Gadelière, à destination des établissements de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton, a été repris par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sans qu'aucun transfert de charges ne soit formalisé.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a réalisé le transport scolaire pour ces élèves pendant les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

La convention a pour objet le remboursement du circuit effectué par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux durant ces trois années, car s'agissant d'un circuit scolaire organisé entre deux intercommunalités, il relève de la compétence de la Région Centre-Val de Loire et non de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Depuis la rentrée de septembre 2021, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ne réalise plus ce circuit, et le Conseil régional Centre-Val de Loire a donné son accord pour le remboursement des charges assumées à tort par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pendant ces trois années.

Le circuit concerné par la présente convention correspond à la ligne LVE3 et son coût annuel s'élève à 33 463,17 € HT (année scolaire de référence 2017-2018), soit 36 809,49 € TTC. Le montant assumé par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 s'élève donc à 110 428,47 € TTC.

Ce montant sera remboursé par le Conseil régional Centre - Val de Loire à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

APPROUVE la convention portant sur le remboursement du circuit LVE3 pour le transport des collégiens et lycéens de Rueil-la-Gadelière avec la Région Centre-Val de Loir.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

15 - Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Il a été exposé que,

Conformément aux articles L.2224-17-1 et D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » (RPQSP) est présenté annuellement au conseil communautaire.

Le contenu du rapport est défini par voie réglementaire et comprend :

- des indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets (territoire desservi, habitants, fréquence des différents ramassages, déchetteries ...), ainsi qu'à leur traitement,
- des indicateurs financiers relatifs aux modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement...

Le RPQSP 2021 fait état des principaux éléments suivants :

1- Tonnages des collectes 2021 :

- 29 638 tonnes d'Ordures Ménagères,
- 6 714 tonnes de Multimatériaux,
- 3 359 tonnes de Verre,
- 4 514 tonnes de déchets végétaux et biodéchets (hors déchetterie),

2- Tonnages des déchetteries (11 déchetteries sur le territoire) :

- 13 017 tonnes de déchets végétaux,
- 11 668 tonnes d'encombrants,
- 12 609 tonnes de gravats,
- 1 296 tonnes de métaux,
- 1 363 tonnes de mobilier,
- 46 tonnes de pneumatiques,
- 4 880 tonnes de bois,
- 1 052 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),

3- Les points d'apport volontaire

L'apport volontaire est présent sur une partie du territoire en complément ou en mode de collecte principal.

Le principal atout de ce type de collecte pour les usagers est, contrairement aux bacs individuels, d'avoir une capacité de stockage élevée et d'être disponible 24h/24h et 7 jours sur 7.

Les flux ordures ménagères, emballages, papier et verre sont représentés.

Nombre de PAV selon flux (aériens et enterrés confondus) :

- OM : 105
- Emballages-Papier : 370
- Verre : 240

6% des ordures ménagères, 5% des emballages et 44 % de verre sont collectés en points d'apport volontaire

4- Faits marquants intervenus en 2021

L'année 2021 a été encore une fois impactée par la pandémie. Même si ses effets ont été moindres, les missions de collectes, de gestion, de suivi de budget, de contrôle qualité avec les préconisations nécessaires adoptées depuis 2020 ont été prolongées

Les collectes ont donc été maintenues, et ce, sur l'ensemble des flux. Les précautions ont été conservées au quotidien : départs et retours décalés, masques dans les locaux et en cabine, désinfection des camions, mise à disposition de véhicules légers afin d'éviter une trop grande proximité...

La réorganisation de la direction, initiée en 2020 a été poursuivie. Plusieurs agents ont connu une mobilité interne et de nouveaux arrivants sont été recrutés.

De nombreux chantiers ont été lancés en 2021 : le Document Unique des Evaluation des Risques Professionnels, le travail de fond sur la sécurisation des collectes et l'arrivée d'un assistant de prévention, les nombreux travaux qui ont été lancés dans les communes (ceux qui étaient prévus en 2020 et ceux de 2021).

5- Communication / Sensibilisation :

Le service prévention et qualité déchets met en place des actions de communication à destination du grand public : programmes scolaires, événementiels, programmes de l'Eco'Logis...

Ces actions ont été moins importantes à la suite des restrictions liées à la COVID, notamment au niveau de l'accueil du public. Les usagers ont également été vigilants et les inscriptions aux ateliers ont été moins nombreuses.

Le programme pédagogique pour les écoles primaires (CM1-CM2), a débuté en février 2021, avec 5 classes inscrites pour un effectif de 119 enfants. 9 établissements se sont inscrits au programme Eco'Visa (à destination des collégiens et lycéens), soit 235 élèves.

6- Bilan financier : Le bilan financier a été présenté lors de l'adoption du compte administratif 2021.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
DONNE un avis favorable sur le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.
DIT que le rapport sera mis à disposition du public au siège de l'agglomération et diffusé sur le site internet de l'agglomération.

16- Renouveau de la convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions agricoles sur les bassins d'alimentation des captages de Vernouillet et Vert-en-Drouais entre la Chambre d'agriculture, Eau de Paris et l'Agglo du Pays de Dreux de 2022 à 2025 - Approbation et autorisation de signature

Il a été exposé que,

Sur les Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) de Vernouillet et de Vert-en-Drouais, un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses a été mis en place depuis 2013, conformément à la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1 de l'Environnement.

Sur les BAC de Vert-en-Drouais et de Vernouillet, Eau de Paris, la Chambre d'agriculture et l'Agglo du Pays de Dreux ont souhaité s'associer pour la mise en œuvre des actions d'animation de terrain, par l'intermédiaire d'une animation BAC commune. Des conventions d'objectifs ont été signées en ce sens depuis 2012. Elles visent à définir le rôle de chacun des partenaires dans la mise en œuvre des actions suivantes :

- conseils agronomiques individuels des agriculteurs pour accompagner au changement de pratiques favorables à la ressource en eau,
- sensibilisation collective des agriculteurs par l'organisation de journées techniques et de rédaction de lettres techniques,
- limitation des fuites de nitrates sous les parcelles agricoles,
- limitation de l'usage des produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs.

Trois conventions de partenariat et un avenant se sont succédés de juin 2015 à juin 2022 :

- 1ère convention du 26/06/2015 au 26/06/2018,
- 2ème convention du 17/11/2018 au 17/11/2019,
- 3ème convention du 16/10/2019 au 31/06/2022, complétée par avenant du 01/01/2022 au 30/06/2022.

Pour assurer la continuité du plan d'actions, l'Agglo du Pays de Dreux, Eau de Paris et la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir souhaitent renouveler leur partenariat et les actions communes à travers une 4^{ème} convention pluriannuelle pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025.

Les principales modifications d'actions par rapport à la précédente convention de partenariat sont les suivantes :

- nouvelles actions permettant de mettre en œuvre techniquement le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE),
- augmentation des accompagnements agronomiques et des sensibilisations individuelles,
- ajout d'objectifs de résultats sur le réseau de reliquats azotés des BAC sur demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

L'enveloppe financière de cette nouvelle convention reste équivalente à la précédente soit 226 483 € HT au maximum pour le total des actions sur 3 années culturelles.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
APPROUVE la convention de partenariat 2022-2025 des actions agricoles entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la Chambre d'agriculture et Eau de Paris sur les bassins d'alimentation des captages de Vernouillet et Vert-en-Drouais,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2022-2025 ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.

17 - Centre Aquatique AgglOcéane - tarifs applicables à compter du 1er juillet 2022

Il a été exposé que,

Le centre aquatique communautaire AgglOcéane a été construit et financé dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé transféré à la Communauté d'agglomération du Pays-de-Dreux en 2014. Son exploitation a été gérée dans le cadre de contrats de délégation de service public jusqu'à sa reprise en régie au 1^{er} janvier 2021.

Les tarifs actuellement en vigueur ont été approuvés par le conseil communautaire lors de sa séance du 14 décembre 2020, sans augmentation. Il a été décidé de geler ces tarifs pendant la période de pandémie.

Afin d'adapter le niveau de recettes à l'évolution des charges, dans le contexte actuel de hausse des tarifs du gaz notamment, une augmentation de certains tarifs est justifiée. La proposition tarifaire proposée conduit à une évolution des entrées grand public à hauteur de 4 % et un maintien des tarifs actuels pour la natation scolaire, les centres de loisir et les abonnements afin de favoriser l'apprentissage de la natation et fidéliser la clientèle abonnée. Les tarifs proposés entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
FIXE les tarifs relatifs aux différents services et activités proposés par le centre aquatique « AgglOcéane » aux montants indiqués en annexe,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de cette nouvelle tarification

18 - Rapports annuels des délégataires de service public de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux - Concession de service public pour l'exploitation de services et des structures petite enfance, enfance et jeunesse de Brezolles et Laons (titulaire PEP 28) - Contrat de partenariat pour la construction de la piscine Agglocéane (titulaire AUXIFIP)

Il a été exposé que,

En application de l'article L. 3131-5 du code de la commande publique : « Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations

afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée (...) ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Conformément aux articles L. 1413-1 et L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité, préalablement à sa communication au conseil communautaire, est soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux. Cette dernière s'est réunie le 16 juin dernier.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerce certaines de ses compétences via des contrats de délégation de service public dans les secteurs du cycle de l'eau, des mobilités, de l'enfance / jeunesse et des équipements culturels et sportifs.

Les rapports des délégataires sont reçus par l'agglomération le 1^{er} juin de l'année qui suit l'exercice comptable et instruits par les services et les élus en charge des secteurs avant présentation en conseil communautaire.

Les contrats concernés par la présente délibération sont les suivants :

- concession de service public pour l'exploitation de services et des structures petite enfance, enfance et jeunesse de Brezolles et Laons (titulaire PEP 28)
- contrat de partenariat pour la construction de la piscine Agglocéane (titulaire AUXIFIP)

Ces rapports sont consultables sur le site internet de l'Agglomération du Pays de Dreux (espace dédié aux élus).

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

PREND ACTE des rapports annuels du délégataire relatifs à la concession de service public pour l'exploitation de services et des structures petite enfance, enfance et jeunesse de Brezolles et Laons (titulaire PEP 28) et au contrat de partenariat pour la construction de la piscine Agglocéane (titulaire AUXIFIP).

19 - Compte-rendu des actes pris par le Président dans le cadre de ses délégations

Il a été exposé que,

Par délibérations n°2020-067 et 2020-068 en date du 23 juillet 2020 modifiées par délibérations n°2021-75 et 2021-75B, le Conseil communautaire a délégué au Bureau et au Président une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations :

Pôle	Objet	Numéro de décision
Commande publique	Acte modificatif n°1 pour le marché n°2021/17 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création d'une station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement de Saint-Sauveur-Marville-les-Bois (Titulaire : AMODIAG ENVIRONNEMENT)	D2022-056
DEVECO	Convention de mise à disposition de données statistiques relatives à MAPRIMERENOV'	D2022-057
DEVECO	Offre d'acquisition par voie de préemption pour la parcelle bâtie cadastrée ZE271 à Brezolles	D2022-058
Service à la population	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle	D2022-059
Commande publique	Conclusion du contrat relatif à la présentation de la loi de finances pour 2022, de ses impacts pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux notamment sur la stratégie d'optimisation des dotations et du FPIC avec la société STRATORIAL	D2022-060
Contractualisation	Avis sur demandes de subventions au titre du CRST / St Rémy sur Avre piste cyclable et toiture salle OSCAR/Communautés Professionnelles Territoriales de Santé	D2022-061
Commande publique	Conclusion des marches subséquents a l'accord-cadre 2022-03 : externalisation des procédures applicables a l'élaboration des documents de planification en matière d'urbanisme Marché subséquent n°2022-032 : élaboration du plu de la commune de Rueil-la-Gadelière Marché subséquent n°2022-033 : révision du plu de la commune de Brezolles Marché subséquent n°2022-034 : révision du plu de la commune du Boullay-Mivoye Marché subséquent n°2022-035 : révision du plu de la commune du Mesnil-Simon Marché subséquent n°2022-036 : révision du plu de la commune de Sainte-Gemme-Moronval Marché subséquent n°2022-037 : révision du plu de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais Marché subséquent n°2022-038 : révision du plu de la commune d'Ormoy Marché subséquent n°2022-039 : modification simplifiée du plu de la commune de Châtaincourt Marché subséquent n°2022-040 : modification simplifiée du plu de la commune d'Ezy-sur-Eure et déclaration sans suite du marché subséquent n°2022-032 : élaboration du plu de la commune de Rueil-la-Gadelière et du marché subséquent n°2022-41 : révision du plu de la commune de Louvilliers-en-Drouais	D2022-063
Commande publique	Conclusion du marché n°2022-17 relatif à une mission d'évaluation de l'exercice des compétences de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à l'échelle des 81 communes et de prospective financière pour leur financement	D2022-064
Commande publique	Conclusion du marché n°2022/09 relatif au faucardage des herbiers aquatiques du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles par la mise à disposition d'un engin avec pilote	D2022-065
Commande publique	Conclusion du marché n°2022/06 relatif à la mission d'assistance à l'élaboration du projet alimentaire (PAT) de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	D2022-066
DEVECO	Convention pour le déploiement du réseau de fibre optique entre l'Agglo du Pays de Dreux et Eure-et-Loir Numérique- Zac des forts à Chérisy	D2022-067
DEVECO	Convention entre l'Agglo du Pays de Dreux et Energie Eure-et-Loir pour le raccordement de 3 parcelles au réseau publique d'électricité - ZAC Vauvettes à Vernouillet	D2022-068
Finances	Création d'une régie d'avance pour le cabinet du président	D2022-069

Pôle	Objet	Numéro de décision
DEVECO	Décision complétant la décision D2022-058 /acquisition décision complétant la décision D2022-058 /acquisition par voie de préemption de la parcelle bâtie ZE271 à Brezolles - paiement des frais de commission n par voie de préemption de la parcelle bâtie ZE271 à Brezolles - paiement des frais de commission	D2022-070
Cabinet	Attribution de subvention CND dans le cadre de l'évènement "la paddle race drouaise"	D2022-071
Commande publique	Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité la procédure de consultation du marché n°2022-11 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la renaturation et la consolidation des berges du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles et de ses îlots	D2022-071a
Commande publique	Conclusion des actes modificatifs n°1 aux marchés relatifs à la vérification réglementaire et à la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie des bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux Marché n°2019/24 relatif à la vérification réglementaire et à la maintenance des RIA, colonnes sèches et poteaux incendie Marché n°2019/25 relatif à la vérification réglementaire et à la maintenance des systèmes de désenfumage Marché n°2019/26 relatif à la vérification réglementaire et à la maintenance des systèmes d'alarme incendie	D2022-072

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :
PREND ACTE du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.